



Communiqué de presse

Pandémie coronavirus COVID-19

Reprise progressive de l'horaire des transports publics

Depuis le 19 mars 2020, l'ensemble du réseau national de transports publics fait l'objet d'une modification conséquente de l'horaire en raison de la pandémie du coronavirus COVID-19. Une reprise progressive et par étapes de l'horaire des transports publics a été introduite avec une première phase au niveau national le 27 avril dernier. Sur le réseau des Transports publics fribourgeois (TPF), l'offre actuelle restreinte est maintenue jusqu'au 10 mai 2020. A partir du 11 mai 2020, un premier réaménagement de l'horaire est prévu. Dès le 11 mai 2020 également, un concept de protection dans les transports publics est introduit afin de renforcer la protection de la santé des voyageurs ainsi que des collaborateurs. Ces mesures s'appliquent sous réserve des décisions émises par le Conseil fédéral ainsi que par les coordinateurs nationaux de transports publics.

Depuis le 19 mars dernier, l'ensemble du réseau national de transports publics fait l'objet d'une modification conséquente de l'horaire en raison de la pandémie du coronavirus COVID-19. Suite à l'assouplissement progressif des mesures de lutte contre la pandémie prévu par le Conseil fédéral le 16 avril dernier, les coordinateurs nationaux de transports publics, que sont les Chemins de fer fédéraux (CFF) pour le rail et CarPostal pour le bus et le tram, en collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT), mettent en place un retour progressif à l'horaire habituel sur le réseau suisse.

Un premier ajustement de l'horaire national a eu lieu le 27 avril 2020. Ce dernier concernait principalement le trafic ferroviaire grandes lignes. Le réseau des Transports publics fribourgeois (TPF) n'a à cette date pas été impacté.

Un ajustement progressif et évolutif

L'adaptation de l'horaire national se fait de manière progressive et par étapes. Un aménagement de l'offre important est prévu en date du 11 mai 2020 parallèlement à la réouverture des écoles obligatoires et des commerces.

Sur le réseau TPF, l'offre actuelle restreinte est maintenue jusqu'au 10 mai 2020. À partir du 11 mai 2020, un premier réaménagement de l'horaire est prévu, sous réserve des mesures émises par le Conseil fédéral. Ainsi, l'horaire en période scolaire est réintégré sur le réseau de bus. L'horaire en soirée est toutefois adapté sur quelques lignes, notamment sur le réseau Mobul avec une fin de service à 21h00 tous les soirs. Les navettes automatisées de la ligne 100 ainsi que toutes les lignes de bus du réseau de nuit (lignes N1 à N25) sont quant à elles toujours supprimées. Les courses circulant uniquement durant les périodes touristiques sur diverses lignes restent également suspendues pour l'instant. Sur le réseau ferroviaire, la cadence à la demi-heure est à nouveau réintroduite sur les RegioExpress Bulle-Fribourg avec un train sur deux qui poursuit jusqu'à Berne, sur la ligne S20/S21 Fribourg-Ins avec un train sur deux continuant jusqu'à Neuchâtel et sur la ligne S50 Bulle-Palézieux. La cadence horaire restera cependant de mise en soirée sur toutes les lignes. Le week-end, seule la ligne Bulle-Fribourg-Berne sera exploitée toutes les 30 minutes durant la journée.



Ces mesures s'appliquent jusqu'à nouvel avis. De nouvelles adaptations des horaires ferroviaires et routiers peuvent être attendues à la suite d'éventuelles nouvelles décisions émises par la Confédération ainsi que par les coordinateurs nationaux de transports publics.

Les voyageurs sont invités à consulter régulièrement, et avant tout déplacement, l'horaire en ligne mis à jour. Ils sont également priés de s'informer de l'évolution de la situation sur les canaux digitaux de l'entreprise (médias sociaux, site internet, WhatsApp).

Il est possible que des ruptures de correspondance surviennent lors de la mise en application des nouvelles mesures le temps que les transports publics s'ajustent à la réintroduction de l'horaire. Les TPF adressent d'ores et déjà toutes leurs excuses aux voyageurs concernés.

Des mesures de protection renforcées

Toutes les mesures de précaution appliquées jusqu'à aujourd'hui au sein du groupe TPF sont toujours valables et les prescriptions en matière d'hygiène prévalent. Les infrastructures et le matériel roulant sont toujours fréquemment et intensivement nettoyés. Les points de vente sont équipés de plexiglas de protection et le nombre de clients est restreint. Les portes avant des véhicules sont fermées, excepté pour les personnes dont l'utilisation de la canne blanche est requise. La première rangée de sièges dans les véhicules est condamnée et la vente directe au chauffeur n'est toujours pas possible. Les TPF invitent leurs clients à privilégier l'achat de leur titre de transport au moyen des différents canaux digitaux proposés par l'entreprise soit le billet SMS, l'application FAIRTIQ, le Webshop ou encore les automates aux arrêts. Les voyageurs doivent être en possession d'un titre de transport valable. Le voyage sans titre de transport valable n'est pas autorisé.

Concept de protection pour les transports publics

Sur mandat de l'Office fédéral des transports (OFT), les gestionnaires de système pour le rail (CFF) et pour la route (CarPostal) ont élaboré ce concept sur la base des recommandations et mesures de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour lutter contre la propagation du coronavirus. Les règles s'appliquent à tous les moyens de transport, ainsi qu'à l'ensemble des gares et arrêts. Les transports touristiques demeurant à ce jour suspendus, ils ne sont pas intégrés dans le concept. Applicable dès le 11 mai 2020, le concept de protection sera adapté si la stratégie du Conseil fédéral l'exige et, si nécessaire, optimisé.

Informations détaillées sur le plan de protection disponibles sous : cff.ch/mediacorner

Les TPF suivent les mesures établies au sein du concept de protection pour les transports publics et recommandent aux voyageurs d'éviter les heures de pointe le matin et en soirée pour leurs déplacements dans la mesure du possible. Aussi, les TPF appellent à la responsabilité individuelle de chacun de leur client afin de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité recommandées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Suivi des recommandations édictées par la Confédération et le canton

Les TPF suivent de très près l'évolution du coronavirus COVID-19. Ils ont mis en place une veille attentive qui suit les directives fédérales et cantonales. Les mesures édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sont appliquées au sein du groupe TPF et l'ensemble des collaborateurs reçoit régulièrement des rappels sur les règles d'hygiène à respecter afin d'éviter toute contamination. De plus, les TPF travaillent étroitement et conjointement avec les coordinateurs nationaux des transports publics. Avec l'ensemble de ces mesures, les TPF mettent tout en œuvre pour garantir la continuité de leurs services et assurer au mieux la protection de la bonne santé de leurs collaborateurs et de leurs clients.



Givisiez, le 30 avril 2020

Transports publics fribourgeois Holding (TPF) SA est un groupe de 4 sociétés, actif dans le transport public, l'infrastructure ferroviaire et l'immobilier. Le groupe emploie plus de 1'200 personnes. Son siège est basé à Givisiez.